



La gazette du Nayrac

Edito du Maire

Voici le dernier numéro de la Gazette du Nayrac. A travers elle notre objectif était de vous informer des projets et réalisations communales, des animations proposées par les associations, de la vie de notre Nayrac. Malgré les imperfections journalistiques, nous savons qu'elle a été très appréciée. Elle a été entièrement réalisée par la municipalité, de la rédaction, montage, impression jusqu'à la diffusion dans vos boîtes à lettres. Je tiens à remercier toute l'équipe pour sa participation et son implication et plus particulièrement les membres de la Commission Communication, qui se

sont réunis deux fois par trimestre pour choisir les thèmes, rédiger les articles et finaliser ces 23 numéros de La Gazette. En cette fin d'année, notre Nayrac, comme à son habitude s'est paré de ses plus beaux atours : crèche de Noël, décorations et illuminations magnifient notre Nayrac. Un grand merci à vous tous qui contribuez ainsi à l'accueil et à la renommée de notre Nayrac.

Qu'il me soit permis d'avoir une pensée particulière pour **Bernard AUBERT**, qui depuis de très longues années nous a fait profiter de ses talents artistiques : fresques, rennes, vache Aubrac et bien d'autres

nombreuses réalisations. Il a fortement contribué à rendre notre Nayrac plus attractif et va nous manquer lui aussi. Merci à vous tous, associations, bénévoles, pour votre engagement, votre investissement pour que notre Nayrac vive.

Les tentatives de critiques, de dénigrement que peuvent subir certains d'entre vous, qui s'engagent dans l'animation ou auprès des plus faibles et des malades, doivent nous inciter à les dénoncer et à nous rassembler. C'est ce que beaucoup d'entre vous ont fait en manifestant votre désapprobation et votre soutien, afin d'encourager ces

bénévoles à poursuivre leur œuvre. Je m'associe bien sûr à vous et vous en félicite. Que ces bénévoles soient assurés de mon profond soutien et hommage. En cette période de Noël, favorable aux échanges, aux rencontres, ensemble consolidons notre amitié afin d'être plus forts devant l'adversité et d'oublier un peu cette morosité ambiante. Enfin, un peu avant l'heure, je vous souhaite une Bonne Année 2014 de bonheur, prospérité et surtout de santé à vous, votre famille, vos proches. Joyeuses fêtes.

Jean-Paul TURLAN

Communauté de Communes du Canton d'Estaing

Espace Multiculturel :

Les travaux se poursuivent et avancent selon les prévisions. Actuellement trois à quatre entreprises travaillent simultanément, réparties sur chacune des trois zones intérieures et à l'extérieur du bâtiment. La livraison prévue au printemps tient toujours.

Nous pouvons féliciter les entreprises pour le respect des délais et la qualité de leur travail, ainsi que notre maître d'œuvre pour sa disponibilité, son sens aigu de l'organisation et le suivi très rigoureux du chantier.





Épicerie

L'appel à candidature pour les travaux a été lancé le 22 octobre. Notre maître d'œuvre, Jean-Philippe GINISTY a proposé un cahier des charges avec 9 lots qui ont été attribués à :

Lot n°1 = Démolition, gros œuvre

Lot n°2 = Couverture, étanchéité

Lot n°3 = Menuiseries extérieures, serrureries

Lot n° 4 = Menuiseries intérieures

Lot n° 5 = Plâtrerie, isolation, flocage, plafond

Lot n°6 = Chapes, carrelages

Lot n°7 = Electricité, ventilation

Lot n°8 = Plomberie, sanitaires

Lot n°9 = Peintures, nettoyage

BERNARD BTP

Ets DELBES

Ets BELAUBRE

Ets LACAN

Ets SANHES

Ets SANHES

Pas de soumissionneur

Ets MALHERBE

Ets LOURENÇO

Les travaux devraient débuter début janvier 2014.

Le coût total de l'opération (achat de l'épicerie, travaux de rénovation, frais annexes de maîtrise d'œuvre) s'élève à **158 540 € H.T.** Concernant les aides au financement, nous avons obtenu **30 000 € du Conseil Général**, **10 000 € de l'enveloppe parlementaire du Député Yves CENSI** et **52 069,89 € du programme européen LEADER.**

Madame Corine ANGLADE a acquis le fonds et continuera de tenir le commerce d'épicerie, dépôt de pain, équipement de la maison, articles de souvenir. Un bail commercial va être établi pour un montant de **450 € HT / mois** entre Madame ANGLADE et la commune.

Eau potable de la Viadène (Lyonnaise des Eaux)

Savez-vous combien de litres d'eau sont perdus à cause d'une fuite.....

- un mince filet d'eau sur un robinet : 16 litres / heure ;
- un goutte à goutte sur une canalisation fissurée : 4 litres / heure ;
- une fuite d'eau en continu sur une chasse d'eau : 25 litres / heure.

La loi relative au traitement des surconsommations d'eau, dites loi Warsmann, prévoit une remise en cas de fuite. Cette loi vous garantit une remise sur votre facture d'eau en cas d'une consommation "anormale", si celle-ci ne concerne pas une fuite due à des appareils ménagers ou des équipements sanitaires domestiques ou de chauffage. La remise est égale à la part excédant le double de votre consommation moyenne habituelle. (*consommation "anormale" = quand le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné au cours des 3 années précédentes*).

Vous disposez alors d'un mois pour faire réparer les canalisations concernées par une entreprise agréée. Vous devez ensuite faire parvenir à la Lyonnaise des Eaux une attestation fournie par le plombier qui précise la localisation de la fuite et la date de réparation.

Colis des anciens

Cette année la remise des colis destinés aux personnes âgées de notre village aura lieu **mercredi 18 décembre 2013 à partir de 14h00.** Comme tous les ans, nous faisons appel aux bonnes volontés pour venir aider à la distribution (salle communale), les enfants étant les bienvenus. N'hésitez pas à contacter Mesdames Gisèle ANGLADE ou Denise COULET.

Village Fleuri

Pour 2013 le jury régional nous a renouvelé le label 2 fleurs. Nous devons poursuivre nos efforts d'aménagements (monuments aux morts, toilettes publiques, espaces publics).

La remise du prix a eu lieu à l'Hôtel de Région de Toulouse le lundi 2 décembre dernier.

Vie Pratique

Mairie

Les bureaux de la mairie seront fermés du 21 décembre 2013 au 5 janvier 2014.

Agence Postale Communale

L'Agence Postale sera fermée du 26 au 31 décembre 2013.





Elections municipales mars 2014

Voici les nouvelles règles pour les prochaines élections pour notre catégorie de communes (moins de 1 000 habitants) :

Les candidatures peuvent être isolées ou groupées sur une ou plusieurs listes. Elles seront affichées dans le bureau de vote, ainsi que le nombre de conseillers à élire.

Le scrutin (plurinominal majoritaire) **ne change pas**. Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat, et non par liste. **Pas de parité homme / femme imposée**.

Nous pouvons toujours "panacher" les listes, rayer le nom d'un candidat, mais si vous ajoutez le nom d'une personne qui n'est pas officiellement candidate, cette voix n'est pas comptabilisée (en effet, tout candidat doit désormais déclarer sa candidature en Préfecture).

Au second tour, seuls les candidats présents au premier tour peuvent se présenter, sauf si le nombre des candidats du premier tour est inférieur au nombre de sièges à pourvoir.

Votre bulletin de vote sera pris en compte, quel que soit le nombre de candidats. **Mais les noms des personnes qui ne sont pas candidates (déclarées) et ceux des candidats surnuméraires** (c'est-à-dire qui figurent en fin de liste, au-delà du nombre de sièges à pourvoir) **ne seront pas décomptés**.

Les Conseillers Municipaux qui seront élus désigneront, comme par le passé, au scrutin uninominal secret et à la majorité absolue (aux deux premiers tours) et à la majorité relative (au troisième tour éventuel), le Maire et les Adjoints.

Les membres du Conseil Municipal seront classés dans l'ordre du "tableau" officiel : le Maire, puis les Adjoints, puis les Conseillers Municipaux selon le nombre de suffrages obtenus.

Ce "tableau du Conseil Municipal" fixe l'ordre de désignation des Conseillers Communautaires (représentants de la commune à la Communauté de Communes), pour Le Nayrac, le Maire et le premier Adjoint.

Rappel : le délai d'inscription sur les listes électorales est fixé au 31 décembre.



Banquet de l'Amicale

Samedi 23 novembre 2013, avait lieu au salon Hoche le 106^{ème} banquet de l'Amicale des Enfants du Nayrac, sous la présidence de Monsieur et Madame VAYSSADE, restaurateurs au Nayrac.

Après l'apéritif offert par la société RICARD, le groupe folklorique "La Bourrée Montagnarde" ouvraient les festivités. Après la tombola, toujours aussi fournie, l'orchestre Arnaud ROUVELLAT a entraîné danseuses et danseurs toute la nuit.

Un banquet 2013 très réussi, où l'ambiance très chaleureuse et conviviale, a permis à chacun de passer une très agréable soirée.



Associations

Energie et Quiétude

L'Assemblée Général du Club, s'est tenue le 11 octobre dernier où les projets 2014 ont été listés : conférences, atelier yoga du rire, information et initiation à la réflexologie faciale ou dien chan, sortie en centre de remise en forme, initiation à la cueillette et cuisine des plantes sauvages comestibles. Pour tous renseignements, **Madame Sandrine CARLUS**
☎ 05.65.44.77.91 ou 06.82.12.02.73.

Club Sourires d'Automne

A l'occasion de l'Assemblée Général du Club, qui s'est tenue au Restaurant "Anglade" le 15 octobre dernier, l'ensemble du bureau a été réélu :

Président : Paul JOLY

Vice Président : Gérard ANGLADE

Trésorier : Jean-Pierre BOYER

Trésorière adjointe : Michelle COSTES

Secrétaire : Annie MÉNART

Secrétaire adjointe : Yvette JOLY

Les activités de l'année 2013 ont été rappelées et les nombreux projets à venir évoqués.



TELETHON

Cette année le téléthon a rapporté ~ 10 123 € sur tout le canton. Bravo et merci à tous pour votre générosité.





Associations (suite)

Pétanque Nayracoise

<http://club.quomodo.com/petanque-nayracoise/>

Lors de la dernière assemblée générale du 19 octobre 2013 au Café "Gastal", un nouveau bureau a été élu :

Président : Michel NAVIER

Vice Président : Francis COSTES

Trésorière : Martine NAVIER

Trésorier adjoint : Philippe ROUX

Secrétaire : Laure ROSSILLOL

Secrétaire adjointe : Claude DUPIEUX

Les rapports moraux, sportifs et financiers, exposés par le Président, Michel NAVIER, ont tous été adoptés à l'unanimité des présents.

Tous les membres se sont retrouvés à l'Auberge Fleurie, sponsor du club, pour déguster un excellent repas.



Noël au Nayrac dimanche 15 décembre 2014

(organisé par le Foyer Rural)

11h00 Assemblée de prières animée par les Enfants

12h00 Repas de Noël (16 € ; 8 € enfants -10 ans) à la salle communale

- ✓ Salade Landaise (cuisse de caille confite au foie gras)
- ✓ Dinde aux marrons et ses pommes de terre
- ✓ Plateau de fromages
- ✓ Bûche de Noël

Réservation obligatoire le 11 décembre dernier délai
 au 05.65.44.41.33 ou 05.65.44.46.40

15h00 Concert à l'Eglise - Chorale Résonance

15h30 Animation enfants suivi d'un goûter au Café Cazal

(toutes ces animations sont gratuites)

Visite de la crèche toute la journée



Programme des festivités de fin d'année 2013 et du premier trimestre 2014

Date	Festivité	Organisateur
15 décembre	Fête de Noël	Foyer Rural
22 décembre à 12h	Verre de l'amitié à la salle communale	La municipalité
9 février à 12h	Choucroute au restaurant "Anglade"	Sourires d'Automne
16 février à 14h	Quine à la salle communale	Association des Parents d'Elèves



Ils nous ont quittés

Madame Ghislaine GALAN

Monsieur Bernard AUBERT

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles éprouvées.



Plaquette réalisée par
 La commission Communale
 de Communication

